



République Française – Département d'Indre-et-Loire
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 13 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Genouph, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. AVENET, Maire.

Etaient présents : M. AVENET Christian, Mme FRETON Monique, M. BOISSÉ Jacques, Mme SUARD Patricia, Mme HEMOND Sylvie, M. FERRIERES Stéphane, M. GUIBOUT Jean-Michel, Mme CARVALHO Valérie, M. BARBÉ Patrick, Mme COUVERTIER Nathalie, M. VALLET Jean-Pascal, M. ROYER Éric.

Absents excusés : 1

Mme BOSSÉ Alice donne pouvoir à M. ROYER Éric.

Secrétaire de séance : Mme HEMOND Sylvie.

M. Christian AVENET, Maire de la commune de Saint-Genouph ouvre la séance à 20h05

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2018.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1- Délibération 2018-42 Nomination un(e) conseiller(e) membres de la commission de contrôle

Monsieur Le Maire expose aux membres de l'assemblée la réforme des élections :

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'il convient de nommer un (des) membre(s) de la commission de contrôle au sein du conseil municipal,

Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

Accepte à l'unanimité et approuve de désigner, comme membres de la commission de contrôle, les personnes suivantes :

Titulaire	Suppléante
Monsieur VALLET Jean-Pascal	Madame COUVERTIER Nathalie

Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2- Délibération annulée Décision modificative n°2

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal, qu'il retire la décision modificative n°2, vu la fin d'année et le peu d'impact de cette décision, les ajustements budgétaires ayant été prévus et réalisés.

3- Délibération 2018-43 Rapport d'activité 2017 TMVL

8- Informations et Questions diverses.

Monsieur le Maire :

- Je souhaite que la commune s'abonne à la NR (avis favorable du conseil municipal);
- Je remercie Jacques BOISSÉ pour avoir installé une cloche dans la cours de l'école pour sonner l'entrée en classe après la récréation.

Madame SUARD

- Lancement des insertions publicitaires dans le bulletin Municipal, prochaine commission qui aura lieu le 28 novembre et après vérification lancement de l'édition, puis distribution entre le 26 décembre et le 4 janvier 2019.

Monsieur BOISSÉ

- Je souhaiterais mettre au propre la dalle des anciens vestiaires ;

Réponse du Maire : Un marteau piqueur sera loué et une demande à l'entreprise Tessier sera faite pour l'enlèvement des gravats.

- Cela fait maintenant un an que la salle de convivialité n'est plus accessible au Foot, peut-on lever la sanction.

Réponse du Maire : Oui sous condition que le règlement soit respecté, un courrier sera adressé au Président, pour un accès nouveau à la salle au 1^{er} décembre 2018. Par ailleurs une convention sera établie pour chaque association qui utilise la Salle de Sports.

Monsieur VALLET :

- Signale que le marquage au sol n'est pas fait au Grand-Moulin (Stop) ;

Réponse de Monsieur GUIBOUT : L'entreprise a pris du retard est devrait intervenir bientôt.

- Informe qu'un terrier de renard s'est installé derrière l'école, il faudrait intervenir rapidement car ce sont des animaux porteurs de maladies.

Réponse du Maire : nous allons faire le nécessaire rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 21h40**
La prochaine séance sera le mardi 18 décembre à 19h00

Le secrétaire,
Sylvie HEMOND



Le Maire,
Christian AVENET

